

# Calcul de l'index d'égalité professionnelle femmes-hommes

**2020**

	points obtenus	nombre de points maximum de l'indicateur
1- écart de remuneration (en %)	37	40
2- écarts d'augmentations individuelles (en points de % ou en nombre équivalent de salariés)	15	35
3- pourcentage de salariés augmentés au retour d'un congé maternité (%)	0	15
4- nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	5	10
<b>INDEX (sur 100 points)</b>	<b>57</b>	<b>100</b>